

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 54/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

**Création d'un poste de Référente scientifique
Chef(fe) de projet restauration des zones humides**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

- Coordonner et animer le réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne ;
- Coordonner le projet démonstrateur Life ARTISAN.

Activités

Coordonner et animer le réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne. Dans ce cadre, les missions principales sont les suivantes :

- **Animation du réseau :** assurer l'animation générale du réseau : liens aux partenaires et animation du comité de suivi ;
- **Montage et coordination de projets de recherche-action :** travailler à l'interface entre la recherche scientifique et l'opérationnalité sur des thématiques en lien avec la restauration des zones humides, sous forme de collaborations et/ou coopérations scientifiques avec des laboratoires de recherche (INRAE, Université de Rennes et Rennes 2, UBO) et les autres partenaires techniques du réseau (Conservatoire botanique national de Brest, Chambre d'agriculture, etc.) et en lien avec les territoires :
 - Problématiser les questions émanant des territoires sur la restauration des zones humides ;
 - Identifier les partenaires scientifiques et techniques pouvant contribuer à y répondre ;

- Définir la méthodologie de travail et les protocoles en lien avec les différents partenaires ;
 - Rechercher les financements permettant de mettre en œuvre le projet ;
 - Coordonner la mise en œuvre et s'assurer du bon déroulement des actions portées par les partenaires ;
 - Centraliser et analyser les résultats ;
 - Rédiger les bilans, comptes rendus d'observations, d'expériences, ou des notes techniques ;
 - Diffuser et valoriser les résultats sous forme de rapports, publications, participation à des conférences et colloques ;
 - Vulgariser les résultats des études pour les rendre accessibles à tous ;
 - Assurer une veille scientifique et technologique sur les sujets étudiés.
-
- **Accompagnement des territoires sur la restauration des zones humides :**
 - Coordonner l'accompagnement direct des contrats territoriaux pour l'intégration d'actions en faveur de la restauration fonctionnelle des zones humides :
 - o Définir, en concertation avec le comité de suivi du réseau, les priorités de l'accompagnement ;
 - o Contribuer au développement de la stratégie d'accompagnement ;
 - o S'assurer du bon déroulement de l'accompagnement par les chargés de projet.
 - Accompagner ponctuellement des projets spécifiques :
 - o Apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrage des travaux (mise en place des cahiers des charges, suivi des travaux, etc.) ;
 - o Proposer, en fonction des objectifs du porteur de projet et avec l'appui si nécessaire des partenaires du réseau, les protocoles de travaux de restauration adaptés ;
 - o Proposer des protocoles de suivis et des indicateurs permettant au porteur de projet d'évaluer son opération de restauration.
-
- **Mutualisation et transfert de connaissances**
 - Mutualisation
 - o Coordonner la centralisation de retours d'expérience sur la restauration de zones humides en Bretagne ;
 - o Coordonner la rédaction et la diffusion de fiches de retour d'expériences ;
 - o Organiser et animer des groupes de travail et des journées techniques sur des thématiques en lien avec la restauration des zones humides.
 - Élaboration de référentiels techniques fondés sur les acquis de projets de recherche-action, les retours d'expérience et la revue de la littérature. Rédaction de guides techniques pour la restauration des zones humides et le suivi des interventions.
 - Formation
 - o Développer des contenus et dispenser des formations sur les fonctions des zones humides, leur restauration et leur suivi à destination de différents publics (techniciens milieux aquatiques, universitaires, etc.) ;
 - o Encadrer et former des stagiaires et des volontaires en service civique ;
 - Diffusion
 - o Communiquer sur les actions du Réseau et les résultats des projets lors de conférences, colloques, journées techniques, etc. ;
 - o Mettre à disposition les éléments techniques via le site internet du réseau ;

Référente scientifique du FMA

- Préparer l'organisation des Comités d'Orientations Scientifiques et Techniques (COST) : choix de la date, identification des sujets, animation du travail de préparation interne, élaboration du compte-rendu ;
- Assurer l'encadrement fonctionnel des agents responsables de tenir les membres du COST informés sur l'avancement des projets identifiés ;
- Apporter un appui en interne au montage et au suivi des projets d'un point de vue scientifique ;
- Participer à l'instauration de liens entre le FMA et les autres pôles relais et plus largement les autres acteurs de la restauration des zones humides.

Autres activités

- **Suivi administratif des conventions de financement** : participation à la programmation, réalisation ou suivi des demandes de financements, réalisation de bilans ;
- **Vie de la structure** : participation aux temps d'échanges, à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la structure ;
- **Représenter le Forum des Marais Atlantiques** lors d'évènements locaux ou nationaux.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 11 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

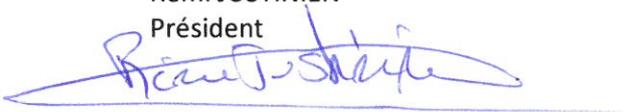
Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer le poste de Chargé(e) d'études pour la mise en œuvre et le suivi des expérimentations de réhabilitation des zones humides du Finistère créé par délibération n°40/2016 par le poste de Référente scientifique – Chef(fe) de projets restauration des zones humides à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8
Votes :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président



Le secrétaire de séance
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _ --

----- --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2024